



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE CONCERNANT
LE TRANSFERT D'UN NUMERO DE TAXI**

N° : **23 06 07**

DATE D’AFFICHAGE : **- 5 JUIN 2023**

Le Maire de la Commune de BEAULIEU-SUR-MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’arrêté municipal du 7 Janvier 1998 portant réglementation de la profession des chauffeurs de taxi à Beaulieu-sur-Mer,

VU la demande du 26 octobre 2022 de Monsieur Igor HEGAY concernant le transfert du numéro de taxi n°10 de Monsieur Stéphane LEONARD, gérant de la SAS TOMSITA,

ARRETE

Article 1 – Le numéro de taxi (n°10) exploité par Monsieur Stéphane LEONARD, gérant de la SAS TOMSITA, est transféré à Monsieur Igor HEGAY, gérant de la SAS TAXI IGOR.

Article 2 – Monsieur Igor HEGAY, né le 19 décembre 1981 à Tchirtchik (Ouzbékistan), de nationalité française, domicilié 2, rue Germaine Imbert, Château Miramar – Bât 21, à Nice 06000, est autorisé à exploiter ledit numéro sur le territoire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer, à compter du 31 mai 2023.

Article 3 – Monsieur Igor HEGAY, gérant de la SAS TAXI IGOR, devra se conformer strictement aux dispositions du Règlement susvisé et acquitter régulièrement les droits de stationnement.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, M. le Chef de Service de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Beaulieu-sur-Mer, le **- 5 JUIN 2023**

Le Maire,




Roger ROUX